

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

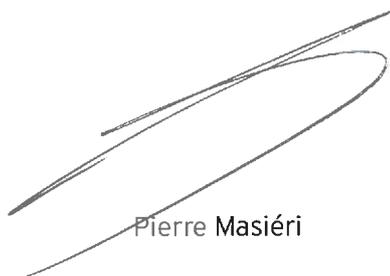
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 9 mai 2017

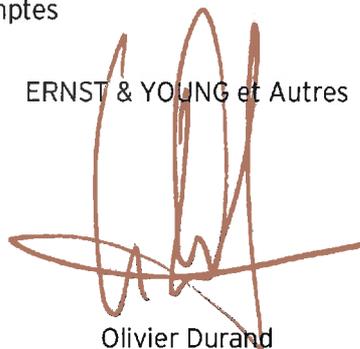
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Pierre Masiéri

ERNST & YOUNG et Autres



Olivier Durand

BILAN au 31 décembre 2016

ACTIF	EXERCICE 2016			EXERCICE 2015
	Brut	Amort.-Dépréciation.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	16 489,19	-16 489,19	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Matériels de transport	19 120,70	-19 120,70	0,00	0,00
Matériels de bureau	12 088,80	-12 088,80	0,00	0,00
Matériels informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériels audio-visuel	54 746,58	-54 746,58	0,00	0,00
Mobilier de bureau	343 141,84	-336 959,09	6 182,75	5 254,10
Immobilisations financières	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
	450 587,11	-439 404,36	11 182,75	10 254,10
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commandes	36 915,06		36 915,06	344 549,30
Créances				
Créances clients et comptes rattachés -Crédit Mutuel	3 228 840,91	0,00	3 228 840,91	606 692,90
Autres créances	3 278 444,03		3 278 444,03	3 237 825,08
Disponibilités	7 886 615,58		7 886 615,58	12 829 503,08
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	39 486,93		39 486,93	31 481,06
	14 470 302,51	0,00	14 470 302,51	17 050 051,42
TOTAL GENERAL (I+II)	14 920 889,62	-439 404,36	14 481 485,26	17 060 305,52

BILAN au 31 décembre 2016

P A S S I F	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	0,00	0,00
Report à nouveau	-2 194 926,24	-2 194 926,24
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	0,00	0,00
	-2 194 926,24	-2 194 926,24
PROVISIONS		
Provisions pour charges	-250 000,00	0,00
Provisions pour risques	-90 000,00	-170 000,00
	-340 000,00	-170 000,00
DETTES		
Dette Fournisseurs et comptes rattachés	-740 726,20	-927 517,16
Dettes fiscales et sociales	-6 577 831,19	-6 304 908,57
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	0,00	0,00
Autres dettes	-4 628 001,63	-7 462 953,55
	-11 946 559,02	-14 695 379,28
Produits Constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	-14 481 485,26	-17 060 305,52

CONFEDERATION NATIONALE du CREDIT MUTUEL

Comptabilité Générale

COMPTE de RESULTAT

P R O D U I T S (hors taxes)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Produits d'exploitation		
Ventes d'articles Publicitaires & Commerciaux	0,00	0,00
Production vendue	1 526 320,02	1 632 408,67
Reprise s/prov.& amorts, transfert de charges	80 000,00	51 154,11
Autres Produits	53 060 014,10	44 611 120,04
TOTAL (I)	54 666 334,12	46 294 682,82
Produits financiers		
Plus-values sur cessions des valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits	0,00	16 751,77
TOTAL (II)	0,00	16 751,77
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0,00	31 000,00
TOTAL (III)	0,00	31 000,00
TOTAL des PRODUITS (I+II+III)	54 666 334,12	46 325 982,93
Solde débiteur = perte		
TOTAL GENERAL	54 666 334,12	46 325 982,93

CONFEDERATION NATIONALE du CREDIT MUTUEL

Comptabilité Générale

COMPTE de RESULTAT

C H A R G E S (hors taxes)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Charges d'exploitation		
Achats d'articles Publicitaires & Commerciaux	0,00	0,00
Autres achats & charges externes	35 656 943,78	27 671 669,55
Impôts, taxes & versements assimilés	2 451 393,24	2 317 849,06
Salaires & Traitements	10 516 937,96	9 960 693,23
Charges sociales	5 573 487,38	5 892 536,79
Dotations aux amortissements & provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 649,09	12 705,13
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations :		
* Créances		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	250 000,00	51 412,83
Autres charges	114,24	119,88
TOTAL (I)	54 453 525,69	45 906 986,47
Charges financières		
Interets et charges assimilées	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	0,00
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	0,00	9 807,00
TOTAL (III)	0,00	9 807,00
Participation des salariées	212 808,43	409 189,46
Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00
TOTAL des CHARGES (I+II+III)	54 666 334,12	46 325 982,93
Solde créditeur = bénéfice	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	54 666 334,12	46 325 982,93

ANNEXE AUX COMPTES DE LA CNCM

La CNCM a pour objet de représenter collectivement les caisses de Crédit Mutuel, d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de chaque caisse de Crédit Mutuel et de prendre toutes mesures nécessaires au bon fonctionnement, à l'organisation et au développement du Crédit Mutuel.

Les dépenses de la CNCM (intégrant le budget de la communication) sont réparties en fonction d'une clé représentative de l'indice d'activité des groupes de Crédit Mutuel.

Les avances de trésorerie demandées aux groupes de Crédit Mutuel sur la base du budget prévisionnel font l'objet d'un versement complémentaire en cas de dépassement budgétaire ou d'un avoir sur les prochaines avances en cas de sous consommation budgétaire.

Les résultats depuis 2000 reflètent uniquement le résultat réalisé sur les achats et les ventes d'articles publicitaires.

I/ Règles et méthodes comptables

A – Conventions Générales comptables appliquées

Les comptes de la Confédération Nationale de Crédit Mutuel sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'activité,
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- l'indépendance des exercices.

B – Immobilisations incorporelles et corporelles

➤ L'évaluation des éléments d'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

➤ Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) et les durées retenues sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	MODE (L/D)	DUREE
Logiciels	L	1 an
Matériel de transport	L	5 ans
Matériel de bureau	L	5 ans
Matériel Informatique	D	3 ans
Matériel audio-visuel	L	5 ans
Mobilier de bureau	L	10 ans

C – Autres informations

- Conformément à l'article du commerce R.123-198, l'effectif moyen de la CNCM au 31 décembre 2016 se présente comme ci-dessous :

CATEGORIE	Salariés	Mis à disposition
<i>Cadre</i>	<i>120,57</i>	<i>7,17</i>
<i>Techniciens</i>	<i>12,89</i>	

- Les salariés relèvent des régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO.

La CNCM adhère depuis 2013, pour l'ensemble de son personnel aux contrats IFC et médaille du travail du Groupe Crédit Mutuel, lesdits contrats étant souscrits auprès des ACM Vie.

Les cotisations versées correspondent à une tarification actuarielle des engagements sociaux réalisés à partir de la méthode IAS 19 qui évalue la valeur actuelle probable du passif social année par année en considérant que chaque année de service donne droit à une unité de prestation supplémentaire sur la base du salaire de fin de carrière et des droits acquis au terme.

D - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE

La comptabilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est conforme à la note d'information du 28 février 2013 du Collège de l'Autorité des Normes Comptables. Le montant du CICE, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous compte des charges de personnel.

E- Faits marquants de l'année

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2015, il a été voté la transformation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel d'association loi 1901 en société coopérative en vue de devenir un établissement de crédit.

Dans le cadre de ce changement de statut juridique, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a reçu 1 500 000 euros des fédérations afin de constituer son capital social.

Compte-tenu de la décision du Tribunal de Grande Instance de Paris d'annuler la modification de la CNCM, auparavant association loi 1901, en société coopérative, le capital social d'un montant de 1 500 000 euros a été transformé en créance à rembourser au 31 décembre 2015.

La CNCM est donc redevenue une association loi 1901 et la créance a été reversée aux fédérations en début d'année 2016.

II/ Informations relatives au bilan et au compte de résultat

A - BILAN

Le total du bilan au 31 décembre 2016 s'élève à 14 481 485,26 euros contre 17 060 305,52 euros au 31 décembre 2015.

➤ Immobilisations - amortissements :

IMMOBILISATIONS	EXERCICE 2016			
	Tableau des immobilisations brutes			
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation Acquisition de l'exercice	Diminution Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u> (logiciel)	16 489,19			16 489,19
<u>Immobilisations Corporelles</u> (matériel de transport)	19 120,70			19 120,70
(matériel de bureau)	12 088,80			12 088,80
(matériel informatique)	0,00			0,00
(matériel audio-visuel)	54 746,58			54 746,58
(mobilier de bureau)	337 564,10	5 577,74		343 141,84
<u>Immobilisations Financières</u> (Dépôt et Cautionnement)	5 000,00			5 000,00
-				
TOTAL	445 009,37	5 577,74		450 587,11

AMORTISSEMENTS	EXERCICE 2016			
	Tableau des Amortissements			
	<u>Amortissements</u> à l'ouverture de l'exercice	Dotation Acquisition de l'exercice	Reprise Cessions de l'exercice	<u>Amortissements</u> à la clôture de l'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u> (logiciel)	16 489,19			16 489,19
<u>Immobilisations Corporelles</u> (matériel de transport)	19 120,70			19 120,70
(matériel de bureau)	12 088,80			12 088,80
(matériel informatique)	0,00			0,00
(matériel audio-visuel)	54 746,58			54 746,58
(mobilier de bureau)	332 310,00	4 649,09		336 959,09
-				
TOTAL	434 755,27	4 649,09		439 404,36

➤ Créances :

Le poste « Créances » (3 228 840,91 euros) enregistre les sommes dues par les Caisses Fédérales du Crédit Mutuel au 31 décembre 2016.

Le poste « Autres créances » (3 278 444,03 euros) regroupe les acomptes d'impôt sur les sociétés pour 241 935,38 euros et les produits à recevoir pour 35 371,22 euros.

Ces deux dernières créances sont à moins d'un an.

La créance de 3 001 137,43 correspond au dossier des commissions d'Echange d'Image Chèques (EIC).

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a condamné la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et dix autres banques françaises, dont le CIC, pour entente illicite sur les commissions applicables au traitement des chèques. L'Amende payée par la CNCM s'est élevée à 3 001 137,43 euros.

En 2012, la Cour d'Appel de Paris a invalidé la décision de l'Autorité de la Concurrence, estimant que celle-ci n'avait pas démontré l'entente. En conséquence, l'amende versée par la CNCM a été remboursée.

Suite au pourvoi de l'Autorité de la concurrence, la Cour de cassation a rendu le 14 avril 2015 un arrêt cassant la décision de la Cour d'appel pour un motif de forme sans que son analyse de fond n'ait été remise en cause. La CNCM a de nouveau versé l'amende récupérée en 2012, et constaté une créance, sans constater de charge ni de provision, en attendant un nouveau jugement de la même Cour d'Appel.

➤ Disponibilités :

Elles sont représentées par les comptes courants CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL pour 7 886 615,58 euros.

➤ Provisions pour risques et charges :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	EXERCICE 2016			
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Dotations Acquisition de l'exercice	Reprises Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges dont :	170 000,00			340 000,00
- Provision pour risques et charges *	170 000,00	250 000,00	80 000,00	340 000,00
- Provision pour indemnité retraite				0,00
- Provision pour médailles du travail				0,00
TOTAL	170 000,00	250 000,00	80 000,00	340 000,00

*Dont 80.000,00 de reprises de provisions et 250.000,00 de stock de provisions sur litiges en cours.

➤ **Dettes**

Le poste « dettes fournisseurs » (740 726,20 euros) enregistre les factures d'achats non réglées ainsi que les factures non parvenues au 31 décembre 2016.

Le poste « dettes fiscales et sociales » (6 577 831,19 euros) correspond principalement aux cotisations sociales non encore réglées au 31 décembre 2016, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachées.

En 2016, un intéressement a été comptabilisé en charges à payer pour 1 632 952,12 euros.

Le poste « Autres dettes » (4 628 001,63 euros) enregistre les factures des Caisses Fédérales du Crédit Mutuel non réglées au 31 décembre 2016 pour 48 539,00 euros et les charges à payer pour 4 579 462,63 euros.

L'ensemble de ces dettes sont à moins d'un an.

➤ **Opérations avec les entreprises liées :**

ACTIF	
Créances clients & Autres Créances	3 264 212,13
Disponibilités	7 886 615,58
PASSIF	
Autres dettes	2 802 795,00

B - COMPTE DE RESULTAT

➤ L'exécution définitive du budget net est présentée dans le tableau suivant en euros :

	Réalisations 2015	Budget 2016	Réalisations 2016
Budget de fonctionnement	29 343 418	28 530 223	31 342 760
Dont actions dédiées	1 802 380	1 796 900	1 993 423
Projets	15 255 702	22 547 000	21 702 753
<i>Dont communication nationale</i>	12 079 595	17 325 000	17 277 882
Total CNCM	44 599 119	51 077 223	53 045 513
Avances sur prestations	47 177 891	51 077 223	51 077 223
Résultat budgétaire	2 578 772		-1 968 290

Le résultat budgétaire déficitaire sera appelé auprès des groupes lors du 1er appel des cotisations.

➤ Le passage du résultat budgétaire au résultat comptable s'effectue de la façon suivante :

	Année 2015	Année 2016
Résultat budgétaire (après reversement fédérations)	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0
Achats de marchandises et variation de stocks	0	0
Ventes et reprises provisions	0	0
Résultat CNCM	0	0

Produits et charges exceptionnels

Néant

Participation des salariés

Le calcul de la participation pour l'exercice 2016 est intégré à l'accord du périmètre de la convention collective de Crédit Mutuel de participation des salariés de l'entreprise.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE

Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 39 708,42 € au titre de l'exercice 2016.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'arrêter les comptes annuels au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés,
- Le résultat de l'exercice est nul, les capitaux propres restent au même niveau que 2015 soit : 2 194 926,24 euros.

Honoraires des Commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes s'élève à 53.420,00 euros toutes taxes comprises pour l'exercice 2016 et se répartissent de la manière suivante :

- Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes annuels : 31.320,00 euros
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes : 22 200,00 euros.